

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 05 avril 2024 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Christophe PERRET, Maire.

Etaient présents : - : Mesdames Nicole FERNOUX-COUTENET - Christine JUPILLE  
Messieurs - Éric BARRAND - Yannick KERAVEC - Antoine BALLOCH

Absent excusé : - Madame Nicole GREMAUX (procuration à Mme Nicole FERNOUX-COUTENET), Monsieur Loïc PIN (procuration à Monsieur Christophe PERRET), Monsieur ULDRY Cyril

Secrétaire de séance : Madame Nicole FERNOUX CONTENTET  
Séance ouverte à 20H30

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations**

**1 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 :**

11 – Compte administratif 2023 :

Le maire présente le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2023. Sous la présidence de Monsieur Yannick KERAVEC, premier adjoint, et après en avoir délibéré, le CM approuve ces comptes à l'unanimité

12 – Compte de gestion 2023 :

Après en avoir délibéré, le CM approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget communal de l'exercice 2023

13 – Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

A l'unanimité, le CM vote la délibération d'affectation des résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 126 906.55 €

Déficit d'investissement : 2 535.95 €

Report en fonctionnement au compte R0002 : 126 906.55 €

Report en investissement au compte 1068 : 2 535.95 €

**2 - Vote du budget primitif 2024**

Après en avoir délibéré, le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 comme suit :

**- Section de fonctionnements**

- Dépenses : 149 944.23

- Recettes : 221 514.09€

**- Section d'investissements**

- Dépenses : 133 722.15 €

- Recettes : 133 722.15 €

La section fonctionnement du budget communal est en suréquilibre.

### **3 - Vote des taxes locales pour 2024**

Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 au même taux que pour 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 29.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16,72 %
- Taxe d'habitation : 10.28 %

### **4 - Redevance 2024 taxi GAULARD**

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité décide de fixer le montant de la redevance d'emplacement de taxi de monsieur GAULARD Thierry à la somme de 80 euros pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **5 - Bail A.C.C.A. « La Renardière »**

Après en avoir délibéré, le CM à la majorité (1 abstention) autorise le maire à signer un nouveau bail de location du droit de chasse communal avec le président de l'ACCA « La Renardière » pour une durée d'une année et fixe le montant de la location à 630 euros.

### **6 – Tarifs de l'eau pour 2024 :**

Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs votés en 2023 à savoir :

- Abonnement : 83 €
- Consommation tranche 1 (de 0 à 150 m<sup>3</sup>) : 1.00 €
- Consommation tranche 2 (au-delà de 150m<sup>3</sup>) 1.30 €
- Ouverture et fermeture de compteur : 83

### **7 – Renouvellement du service de maintenance « e-lum » auprès du SIDEC du Jura**

Le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ».

Ce service technique, baptisée e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC.

La contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à 18 Euros par an et par point lumineux pour l'année 2024 et sera revue chaque début d'année civile.

Cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage ni les interventions sur d'autres Eclairages Extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique

Après en avoir délibéré, le CM approuve à l'unanimité le renouvellement à ce service et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier

## **8 – demande de subvention :**

Le Souvenir Français a pour mission de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont pour la France au cours de son histoire, de veiller à l'entretien de leurs tombes ainsi qu'aux monuments élevés à leur mémoire et de transmettre le flambeau du Souvenir aux générations successives.

Afin d'aider le Souvenir Français dans ses missions, le CM décide à l'unanimité d'attribuer à cette association une subvention de 50 €.

Les autres demandes reçus en ce début d'année non pas été retenues par le CM.

## **9 – Travaux d'abattage des acacias Rue d'Arc et Senans**

Plusieurs entreprises ont été consultées afin de procéder à l'abattage et à l'évacuation longeant la rue d'Arc-et-Senans. En effet, ces arbres représentent un risque de chute sur la route et sur la ligne électrique placée en contre-bas.

Seulement 2 offres sont parvenues en Mairie.

Après en avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité de retenir le devis proposer par Stéphane REBILLET, installé à Evans, pour un montant total de 3 840 € TTC

## **10– Nomination d'un référent « économie et tourisme » auprès de la Communauté de Commune Jura Nord :**

Afin de faciliter la coordination et la mise en œuvre d'actions spécifiques dans le domaine de l'économie et du tourisme, la CCJN souhaite un référent dédié au sein de chaque Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, la candidature de Monsieur Eric BARRAND est approuvée à l'unanimité par le CM

## **Questions diverses :**

**Transfert compétence eau :** la loi NOTRE prévoit qu'à compter du 01 janvier 2026, les communautés de communes devront reprendre la compétence eau, sauf si la commune est adhérente à un syndicat intervenant sur plusieurs Communautés de Communes.

La Communauté de Commune a informé les communes concernées qu'elle n'avait pas les moyens humains et techniques de reprendre cette compétence au 01 janvier 2026 et nous a donc demandé de nous rapprocher de syndicats existants en vue d'une adhésion au 01 janvier 2026 au plus tard.

Après en avoir discuté avec les élus des communes voisines concernées (Rans et Etrepigny), il nous est apparu opportun de nous rapprocher du Syndicat de Moulin Rouge. Les démarches vont débuter en 2024 pour une adhésion entre le premier janvier 2025 et le 01 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Christophe PERRET

